

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 19 juin 2020

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Délibération n° 2020-138

Objet de la délibération : Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, 1^{er} Vice-Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juin 2020.

Présents : FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, FREYNET Jacques, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, LATZ Michaël, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, PAUL Jacques, PORZIO Claude, BŒUF Mireille, VALLOT Philippe, BERTIN-PATOUX Lydie, DECANIS Alain, DELZERS Catherine, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LAMIA Anne-Marie, LASSOUTANIE Chantal, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

Absents :

- **dont représentés :** GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, LANFRANCHI Christine donne procuration à MARTIN Laurent, LANFRANCHI Horace donne procuration à LAMIA Anne-Marie, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard
- **dont excusés :** BLEINC Gérard, BREMOND Didier, GAUTIER Pierre, GARELLO Vesséline, GUISIANO Jean-Martin, NEDJAR Laurent

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et la loi n° 2020-546 « prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions » publiée le 12 mai 2020;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget primitif et les budgets annexes de l'exercice 2019, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

CONSIDERANT que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances de la Communauté d'Agglomération en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de procéder au règlement du budget annexe 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2019 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2018)	affectation	Mouvements dépenses 2019	Mouvements recettes 2019	Résultat de l'exercice (2019)	Résultat de clôture (2019)
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT	12 072,56		874,37	0,00	-874,37	11 198,19
TOTAL	12 072,56		874,37	0,00	-874,37	11 198,19

- et d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 19 juin 2020

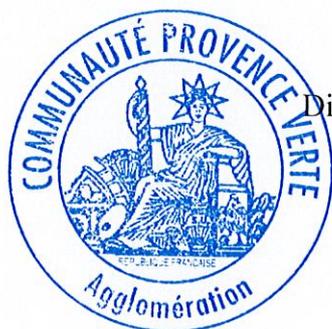
Le Président,

Acte rendu exécutoire après
télétransmission

le 25 JUN 2020

et affichage le

25 JUN 2020



Didier BREMOND